



VILLE DE PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON

Station nature et de loisirs aux portes de la ville

Département de la COTE-D'OR
Canton de TALANT

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers : <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 23• Présents : 16• Pouvoir : 7• Votants : 23	SÉANCE DU : 15 AVRIL 2024	Délibération N° : 2024 – 015
	<u>OBJET :</u> Budget primitif 2024 / Modification à la suite d'une anomalie bloquante.	Secrétaire de séance : Reynald BEGIN
		Rapporteur : Monique BAYARD

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : le 09 avril 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique BAYARD, Maire.

Étaient présents : Madame Monique BAYARD, Maire,

M. SARTOR, Mme MARTYN, M. BEGIN, Mme GUILLEMINOT, M. LAMPIN, M. MAYET, Mme BOIVIN, M. MILLOT, Mme VADOT, M. PERNET, Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, Mme MEUX, M. GOMES.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

M. BULGHERONI pouvoir à M. SARTOR,
Mme PAGLIARULO pouvoir à Mme BOIVIN,
Mme AZIZYAN pouvoir à Mme BAYARD,
M. PITOIS pouvoir à M. LAMPIN,
Mme MONOT pouvoir à Mme MARTYN,
M. MOREAU pouvoir à Mme HEYDEL,
Mme BONGE pouvoir à M. NAUDION.

Par délibération du 2 avril 2024, le budget primitif 2024 a été voté par le Conseil Municipal.

En raison d'une prévision de recettes inscrites par erreur sur des comptes de cession en section de fonctionnement, il est nécessaire de modifier le vote du budget prévisionnel 2024 et d'affecter le montant de ces recettes dans la section investissement.

I - Le contexte général de l'élaboration du budget primitif 2024 :

Pas de répit sur le front des finances locales. Depuis 2020, de multiples perturbations ont affecté les équilibres financiers des collectivités locales, et l'année 2023 a été particulièrement impactée par l'inflation et la hausse des coûts d'énergie. Grâce aux efforts de gestion réalisés tout au long de l'exercice, l'excédent de fonctionnement 2023 atteint 588.182,96 € en 2023 contre 368.960,60 € en 2022.

Dans un environnement économique toujours perturbé, le budget primitif 2024 s'élève à 3.667.727 € dont 1.321.033 € pour les investissements.

L'endettement de la commune atteint un niveau très bas, puisqu'au 1er janvier 2024, l'encours de la dette atteint 496.000 €, soit 196 € par habitant, bien inférieur aux 669 € (Chiffre au 31/12/2022) par habitant dans les communes de même strate.

En 2024, malgré le contexte inflationniste, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement hors autofinancement, sont légèrement en baisse, soit - 0,81 %. A noter que la baisse des coûts de l'énergie, les efforts de sobriété, ainsi que les travaux énergétiques contribuent à limiter les dépenses énergétiques des bâtiments municipaux (administratifs, scolaires, sociaux et sportifs).

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables. Les recettes fiscales bénéficieront de la revalorisation des valeurs locatives votée par le Parlement dans la loi de Finances, ainsi que du dynamisme physique des bases fiscales qui évolue au gré des démolitions et des nouvelles constructions. Cependant, l'évolution des recettes fiscales sera moins importante en 2024 avec une revalorisation des valeurs locatives de +3,9 % en 2024, contre +7,1 % l'an dernier.

Toutefois, le budget primitif 2024, visant à maintenir les ambitions de la municipalité malgré les contraintes, a été une nouvelle fois construit avec des choix forts :

- Intégrer les opérations et les projets utiles et nécessaires au développement de la commune et au bien-être des administrés,
- Préserver la qualité du service rendu aux habitants,
- Mettre à œuvre une tarification des services municipaux adaptée aux revenus des usagers, afin de rendre les activités municipales accessibles à tous en fonction des ressources des foyers,
- Maîtriser au mieux la masse salariale et faire preuve de prudence dans l'affectation des crédits, afin de préserver des marges de manœuvre et pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses de fonctionnement non prévues.

Il est à noter que la nomenclature M57 prévoit des nouvelles règles comptables, notamment sur la fongibilité des crédits : l'exécutif a désormais la faculté, avec autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

II – Les priorités du budget 2024 :

Ce budget reflète la volonté de la municipalité d'augmenter la capacité d'autofinancement de la Ville, afin de financer le programme d'investissements futurs. L'objectif maintenu est de poursuivre la politique de maîtrise de ses dépenses pour consolider l'épargne nette garantissant le financement des projets d'investissements.

La construction du budget primitif 2024 est articulée autour de 4 grandes priorités budgétaires :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition à l'échelle communale,
- Poursuivre le désendettement de la commune en ne recourant pas à l'emprunt cette année, malgré le haut niveau des investissements. Cela est possible grâce à une gestion avisée des recettes de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'à un financement sur ses fonds propres. Son autofinancement combiné aux ressources extérieures lui permettra ainsi de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- Maintenir une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement pour pouvoir :
 - Poursuivre les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux,
 - Réaliser des opérations techniques qui permettront d'optimiser les recherches d'économies d'énergie à la suite,
- Conserver un niveau de subventionnement cohérent et ambitieux au profit des associations locales jouant un rôle majeur pour la cohésion sociale.

Ainsi, pour l'année 2024, il est proposé de réaliser les principales opérations suivantes en matière de fonctionnement et d'investissement :

- Des interventions techniques sur les biens mobiliers et immobiliers communaux :
 - Remplacement de baies vitrées à l'E.G.T.,
 - Remplacement d'un tobogan des jeux d'enfants du Jardin Public,
 - Renforcement du mur de soutènement du bief,
 - Reprise de la peinture de la façade de l'école élémentaire rue du moulin,
 - Installation de blocs de secours à l'église et à l'Hôtel de Ville,
 - Installation d'une alarme anti-intrusion au centre social,
 - Remplacement de la toiture du préau de l'école élémentaire,
 - Installation d'un bac à sable récréatif à l'école maternelle,
 - Pose de portes d'accès et coupe feux à la salle des fêtes,
 - Révision et modification des dispositifs d'accès aux locaux du complexe sportif municipal,
- L'acquisition et l'installation de matériels informatiques, de bureautique, de vidéoprotection et de sécurisation :
 - Acquisition d'un PC pour le Pôle Administratif,
 - Acquisition de dalles tactiles pour les écoles,
 - Remplacement de la caméra défectueuse de l'Hôtel de Ville,
 - Raccordement de l'école élémentaire, de l'EPN, de la bibliothèque et du complexe sportif à la fibre optique,
- L'acquisition de matériels et d'outillage, à savoir :
 - Une armoire réfrigérée pour la restauration péri et extrascolaire,
 - Une échelle télescopique et une tronçonneuse pour les services techniques municipaux,
 - Un ensemble de matériels d'illumination pour le déploiement de la 4^{ème} tranche d'aménagement des décorations de fin d'année.
- Des travaux de voirie :
 - Pour une 3^{ème} tranche de remise en état du chemin de la Pérouse,
 - Pour la création d'un parking automobile chemin du Vallon,
- L'engagement des opérations en matière de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place du PASQUIER.

II - Les principales ressources et charges des sections fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
- Bornages et études : 31.000 €	- Autres redevances : 60.500 €
- Fournitures non stockables électricité : 60.000 €	- Redevances à caractère social : 19.000 €
- Fournitures non stockables gaz : 60.000 €	- Redevances périscolaires : 83.000 €
- Fournitures non stockées carburant : 4.500 €	- Remboursement frais par redevables : 14.700 €
- Fournitures petit équipement : 44.700 €	- Taxe consommation finale électricité : 18 000 €
- Ecoles maternelle et élémentaire : 7.300 €	- Participation CAF pour EGT : 110.000 €
- Contrats de prestation : 133.600 €	
- Entretien des terrains : 53.200 €	
- Formation des agents : 1.100 €	
- Publicité publications : 21.700 €	

- Subventions au CCAS : 10.000 €	
- Subvention aux associations : 16.950 €	
- Charges de personnel : 1.187.000 €	

Section d'investissement :

Dépenses :	Recettes :
- Autres installations : 10.000 €	- FCTVA : 5.500 €
- Matériel informatique : 5.600 €	- Autres subventions investissement : 300.000 €
- Autres immobilisations corporelles : 12.500 €	- DETR : 56.000 €
- Aménagement du PASQUIER : 1.045.693 €	

III – Niveau d'endettement de la commune :

Au 1^{er} janvier 2024, la dette en capital de la commune est de 496.000 €. Il est à noter que l'encours de dettes est en constante diminution depuis plusieurs années, malgré la souscription d'un emprunt en 2021 pour permettre les travaux de reprise du TAMISSET.

2020	2021	2022	2023	2024
1.499.000 €	1.216.000 €	998.000 €	741.000 €	496.000 €

IV – Niveau des taux d'imposition :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 22,79 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 84,88 %
- Habitation résidences secondaires : 9,69 %

V – Informations statistiques, fiscales et financières :

Voir pièce jointe N°2 à la présente délibération / Tableau en annexe page 4.

VI – Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Au 1^{er} janvier 2024, la commune de PLOMBIÈRES-LES-DIJON comprend 24 agents au sein des effectifs des personnels communaux, dont 24 emplois permanents à temps complet.

La répartition des effectifs est la suivante :

- 6 agents de la filière administrative,
- 11 agents de la filière technique,
- 1 agent de la filière sociale,
- 2 agents de la filière animation,
- 2 agents de la filière police,
- 2 ATSEM

Montant total des salaires des personnels titulaires : 650.000 €

Montant total des salaires des personnels contractuels : 93.000 €

Montant total des salaires des personnels en contrats aidés : 43.000 €

Montant de la masse salariale totale (Salaires de l'ensemble des personnels et charges) : 1.187.000 €

VII - Structure du BP 2024 :

La section de fonctionnement d'un montant de 2.346.694 € en dépenses et en recettes est établie sur la base des affectations suivantes pour chacun des chapitres :

Dépenses :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : 687.300 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
 - Abstentions : 0

- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés : 1.187.000 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
 - Abstentions : 0

- Chapitre 014 : Atténuation de produits : 14.200 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
 - Abstentions : 0

- Chapitre 023 : Virement section investissement : 290.893,17 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
 - Abstentions : 0

- Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 5.400 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
 - Abstentions : 0

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 145.900 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
 - Abstentions : 0

- Chapitre 66 : Charges financières : 11.500 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
 - Abstentions : 0

- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 1.000,83 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
 - Abstentions : 0

- Chapitre 68 : Dotations aux provisions : 3.500 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

Recettes :

- Chapitre 002 : Atténuations de charges : 319.943,17 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 013 : Atténuations de charges : 10.000 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses : 207.000 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 73 : Impôts et taxes : 242.000 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 731 : Fiscalité locale : 1.323.300 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 215.700 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 25.200 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 76 : Produits financiers : 50,83 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 78 : Reprises sur amortissements : 3.500 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

La section d'investissement est équilibrée à 1.321.033 € est établie sur la base des affectations suivantes pour chacun des chapitres :

Dépenses :

- Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 190.239,79 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 122.500,04 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 32.100 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 976.193,17 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

Recettes :

- Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 290.893,17 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 024 : Produits de cession d'immobilisation : 395.000 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)
Abstentions : 0

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 5.400 €

Votants : 23

Pour : 18

Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

Abstentions : 0

- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 273.739,83 €

Votants : 23

Pour : 18

Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

Abstentions : 0

- Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 356.000 €

Votants : 23

Pour : 18

Contre : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'annuler et remplacer** la délibération N°2024-011 du 2 avril 2024,
- D'adopter** le budget primitif 2024 de la commune de PLOMBIÈRES-LES-DIJON tel qu'il résulte des documents annexés à la présente délibération, donnant les résultats suivants :
 - La section de fonctionnement est de 2.346.694 € en dépenses et en recettes.
 - La section d'investissement est équilibrée à 1.321.033 €.
- D'autoriser** Madame le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, le 16 avril 2024.

Pour copie conforme

Madame le Maire,


Monique BAYARD

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 16 AVR. 2024



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État.